

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2022

Présents : M. Mmes, Henri ARQUÉ, Jean-Claude BOURDIER, Alain ROUAUD, Laurence DUMAS, Patricia AUPHAN, Elodie DUPONT, Stéphanie BONZI, Audrey BOMPARD, Didier NAVARRO

Absents avec procuration : L. HURARD pour E. DUPONT – G. AMOROS pour J-C BOURDIER, E. JACQUEMIN pour H. ARQUÉ

Absent :

M. NAVARRO est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

1. Approbation du compte-rendu du précédent conseil :

Le compte-rendu du précédent conseil n'appelle pas d'autre observation. Il est approuvé à l'unanimité.

2. Dénomination et numérotation d'une voie privée :

M. le Maire rappelle l'article L 2121-30 du Code Général des Collectivités Territoriales - CGCT, modifié par la loi 3DS, qui indique que le conseil municipal procède à la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation.

Il indique que ce lotissement privé, qui se situe dans la continuité de la rue de la Carrière Creuse est achevé, et qu'il convient de nommer cette voie et d'attribuer un numéro à chaque habitation.

Il propose de nommer la voie « Impasse des Faïsses », en précisant que cela signifie « terrasse de culture ».

Mme AUPHAN : quand sera nommée cette voie ?

M. ARQUÉ : les plaques et numéros de rues seront commandés dans la semaine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de dénommer la voie de ce lotissement privé « Impasse des Faïsses », de transmettre aux riverains ainsi qu'aux différents services ces informations.

3. Restauration scolaire : avenant avec le traiteur :

M. le Maire donne la parole à Mme DUPONT, élue en charge des affaires scolaires. Celle-ci informe qu'elle a procédé tout au long de l'année scolaire et en collaboration avec l'un des agents de la cantine, à des contrôles quotidiens des repas, et que malheureusement, l'engagement du traiteur, à savoir la livraison de 2 repas bio par semaine, n'est pas respecté. Cela s'explique notamment par le contexte économique et sanitaire actuel. Aussi, la commune souhaite passer un avenant avec le prestataire afin de proposer 1 repas bio par semaine. Elle indique que la commission serait également favorable à réduire les quantités de protéines animales.

Mmes AUPHAN et DUMAS : est-ce que les familles sont informées de ce changement ?

Mme DUPONT : non pas encore. Une information sera faite en ce sens à la rentrée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de passer un avenant avec le prestataire afin de passer à 1 repas bio par semaine au lieu de 2 actuellement, autorise M. le Maire à signer l'avenant.

4. Rapport sur le prix et la qualité du service assainissement 2021 :

M. le Maire rappelle le Code Général des Collectivités Territoriales - CGCT et notamment son article L2224-5 qui impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité – RPQS d'assainissement collectif. Il indique que ce rapport est public et a pour but d'informer les usagers du service. Il précise que ce rapport est satisfaisant. Il indique, en parallèle, qu'il faut sérieusement envisager, le remplacement de la bêche de la station d'épuration.

Mme DUMAS : quel en est le coût ?

M. ARQUÉ : entre 5 000 € et 7 000 €.

M. BOURDIER : auquel il faut ajouter les frais d'enlèvement et de destruction de l'actuelle bêche.

Mme DUMAS : est-ce obligatoire d'avoir une bêche ?

M. BOURDIER : oui en fonction du mode de traitement des boues

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service assainissement 2021.

5. Rapport sur le prix et la qualité du service eau potable 2021 :

M. le Maire rappelle le Code Général des Collectivités Territoriales - CGCT et notamment son article L2224-5 qui impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité – RPQS d'eau potable. Il indique que ce rapport est public et a pour but d'informer les usagers du service. M. le Maire indique que le rendement du réseau n'est pas très bon, mais que tout est mis en œuvre pour le corriger.

Mme AUPHAN : est-ce que la fuite située chemin Neuf est réparée ?

M. ARQUÉ : oui, il faut réparer la voirie.

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JUILLET 2022**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service eau potable 2021.

6. Redevance d'occupation du domaine public due par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité :

M. le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'avait pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956. L'action collective des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité, telles que le syndicat d'énergies auquel la commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance. Il donne connaissance au conseil du décret n°2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Il indique, par ailleurs, que la commune aurait pu percevoir, en 2022, la somme de 221 €. Cette même disposition sera très certainement proposée pour les réseaux de télécommunications.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de fixer le montant de la redevance au taux maximum, et d'indiquer que ce montant sera revalorisé, automatiquement, chaque année.

7. Aménagement et mise en sécurité de la rue des chênes verts – autorisation pour lancer l'appel d'offre :

M. le Maire donne la parole à M. BOURDIER, élu en charge des finances. Celui-ci rappelle que ce dossier date de fin 2016 et que depuis, la commune a engagé des frais. Il informe que le maître d'œuvre a finalisé le DCE – *Dossier de Consultation des Entreprises* et qu'il convient, à présent, de lancer l'appel d'offre pour le choix de l'entreprise. Le montant estimé des travaux s'élève 540 998 € TTC.

M. le Maire ajoute qu'il faudra prévoir deux études complémentaires, à savoir la géolocalisation des réseaux existants ainsi qu'un diagnostic amiante dans les revêtements existants.

M. ROUAUD : quand va être lancé l'appel d'offre ?

M. BOURDIER : cette semaine.

Mme DUMAS : est-ce que la rue sera fermée à la circulation ?

M. BOURDIER : on ne sait pas. Cette question sera traitée avec l'entreprise qui sera retenue.

M. le Maire précise qu'une réunion publique sera organisée avec les riverains.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à lancer l'appel d'offre pour les travaux d'aménagement et de mise en sécurité de la rue des Chênes Verts.

Avant de lever la séance, M. le Maire tient à sensibiliser le conseil au risque incendie très sévère et demande à tous la plus grande vigilance.

L'aménagement du jardin d'enfants se poursuit. Les jeux seront installés dans la semaine. Une inauguration aura lieu au mois de septembre.

La séance est levée à 18h20

Le Maire, Henri ARQUÉ

